

# COMMUNE DE BISCHOFFSHEIM

Département du Bas-Rhin

-----  
Arrondissement de Molsheim

## Extrait du procès-verbal des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 14 décembre 2020

Sous la présidence de M. Claude LUTZ

Nombre de conseillers élus : 23

Conseillers en fonction : 22

Conseillers présents : 21

**Membres présents :** MM. MARQUES Joaquim, SCHNOERING Denise, HELLER Jean-Georges, BRAUN Christian, RUGGERO Jean-Louis, SCHROETTER-FRICHE Michèle, HABERER Richard, ENGER Martine, MULLER Yolande, FISCHER Marie-Rose, HEINRICH-MERCIER Christine, FELTIN Vincent, OFFNER Eric, EHRHART Audrey, UHLMANN Annabel, GROSSKOST Maud, STOPIELLO-JEUNET Myriam, WHITE Julien, FERRY Thibault, JEUNET Alexandre

**Membre absent excusé :** M. BARRIERE-VARJU Emmanuel (proc. à OFFNER Eric)

Monsieur Richard HABERER, Conseiller Municipal, est nommé secrétaire de séance par l'Assemblée.

**Point 1-12/20**

**Objet : Approbation du procès-verbal de la séance antérieure**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir pris connaissance du procès-verbal de la séance antérieure,  
à l'unanimité,

- APPROUVE le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2020.

**Point 2-12/20**

**Objet : Dépenses et recettes permanentes - révision des tarifs pour 2021**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération,  
à l'unanimité,

- REVISE les dépenses et recettes permanentes pour 2021 selon états annexés à la présente délibération.

## DEPENSES ET RECETTES PERMANENTES

	Tarifs 2012	Tarifs 2013	Tarifs 2014	Tarifs 2015	Tarifs 2016	Tarifs 2017	Tarifs 2018	Tarifs 2019	Tarifs 2020	Tarifs 2021
	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros	Euros

### DEPENSES

#### BUDGET GENERAL

Crédit scolaire, par élève	38,80 €	39,20 €	39,40 €	39,50 €	39,70 €	40,10 €	41,10 €	41,60 €	41,60 €	41,60 €
Participation aux entrées piscine (scolaires)/entrée	1,10 €	1,10 €	1,15 €	1,15 €	1,15 €	1,15 €	1,15 €	1,20 €	1,20 €	1,20 €
Subventions pour voyages scolaires et classes de découverte maternelle 2 nuitées minimum - élémentaire 4 nuitées minimum <u>Bas-Rhin et La Hoube</u> entre les vacances de la Toussaint et d'Hiver autres périodes	4,00/nuitées 4,00/nuitées	4,00/nuitées 4,00/nuitées	4,20/nuitées 4,20/nuitées	4,20/nuitées 4,20/nuitées	4,20/nuitées 4,20/nuitées	4,20/nuitées 4,20/nuitées	4,20/nuitées 4,20/nuitées	4,20/nuitées 4,20/nuitées	4,40/nuitées 4,40/nuitées	4,40/nuitées 4,40/nuitées
Haut-Rhin, Moselle, Vosges entre les vacances de la Toussaint et d'Hiver autres périodes	4,00/nuitées 4,00/nuitées	4,00/nuitées 4,00/nuitées	4,20/nuitées 4,20/nuitées	4,20/nuitées 4,20/nuitées	4,20/nuitées 4,20/nuitées	4,20/nuitées 4,20/nuitées	4,20/nuitées 4,20/nuitées	4,20/nuitées 4,20/nuitées	4,40/nuitées 4,40/nuitées	4,40/nuitées 4,40/nuitées

Tarif des bons d'achat attribués aux lauréats du Concours "Maisons Fleuries"

Mention	75,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	80,00 €	85,00 €	85,00 €
Excellent	60,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €	65,00 €	70,00 €	70,00 €
Très-Bien	45,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	50,00 €	55,00 €	55,00 €
Bien	30,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	40,00 €	40,00 €
Assez-Bien										

Tarif des bons d'achat - Cadeau Noël des enfants du personnel communal  
Par enfant jusqu'à 14 ans inclus

	41,00 €	42,00 €	42,00 €	42,00 €	42,00 €	42,00 €	42,00 €	42,00 €	45,00 €	45,00 €
--	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------	---------

Redevance téléphonique de l'école maternelle et de l'école élémentaire

Prise en charge par la Commune des abonnements Internet et téléphone + 10€/an/classe au titre des communications téléphoniques

Pour mémoire : Montants des abonnements - novembre 2020

Abonnement mensuel - école maternelle : 42,42 €  
Abonnement mensuel - école élémentaire : 39,42 €

#### BUDGET ASSAINISSEMENT

Loyers forfaitaires pour passage de canalisation sur terrain privé







Participation pour vente de poubelles – bacs bleus

bac 240 litres	30,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €	35,00 €
bac 770 litres	134,00 €	135,50 €	136,00 €	136,00 €	140,00 €	140,00 €	140,00 €	140,00 €	140,00 €

Tarifs accessoires poubelles

Couvercle 240 litres	16,35 €	16,50 €	16,50 €	16,50 €	17,00 €	17,00 €	17,00 €	17,00 €	17,00 €
Roue	10,10 €	10,20 €	10,20 €	10,20 €	10,50 €	10,50 €	10,50 €	10,50 €	10,50 €
Axe 240 litres	6,80 €	6,90 €	7,00 €	7,00 €	7,00 €	7,00 €	7,00 €	7,00 €	7,00 €

Location salle de la mairie (pas prévu pour repas)

AG de copropriétaires (sans équip, vidéo-projection)	80,00 €	81,00 €	82,00 €	83,00 €	84,00 €	85,00 €	87,00 €	88,50 €	88,50 €
AG de copropriétaires (avec équip, vidéo-projection)	100,00 €	102,00 €	103,00 €	104,00 €	104,00 €	105,00 €	107,00 €	109,00 €	109,00 €
Caution (+ fournir une attestation RC et tous risques matériels)	500,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €
Associations extérieures (sans équip, vidéo-projection)	80,00 €	81,00 €	82,00 €	83,00 €	84,00 €	85,00 €	87,00 €	88,50 €	88,50 €
Associations extérieures (avec équip, vidéo-projection)	100,00 €	102,00 €	103,00 €	104,00 €	104,00 €	105,00 €	107,00 €	109,00 €	108,71 €
Caution (+ fournir une attestation RC et tous risques matériels)	500,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €	600,00 €
Locations diverses (hors AG de copro. et associations extérieures)					60,00 €	61,00 €	62,00 €	63,00 €	63,00 €

Location salle d'animation de la bibliothèque

* sans droit d'entrée					gratuit	gratuit	gratuit	gratuit	gratuit
* avec droit d'entrée - sans équip. vidéo-projection					40,00 €	40,00 €	41,00 €	42,00 €	42,00 €
* avec droit d'entrée - avec équip. vidéo-projection					60,00 €	60,00 €	61,00 €	62,00 €	62,00 €

Fête de Noël "La Magie de Noël"

Participation des exposants									
Bons d'achat délivrés aux enfants de l'école participants à la manifestation			25,00 €		25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €	25,00 €

Subvention de jumelage aux scolaires ou associations locales

Participation en cas de voyage groupé d'un minimum de 30 personnes à destination de Ploubazlanec	1 000,00 €	1 000,00 €	1 050,00 €	1 050,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €
--	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------	------------

Repas cantine (à la journée)

									8,50 €
--	--	--	--	--	--	--	--	--	--------

Location de vergers familiaux

tarif annuel à l'are, indexé selon l'indice de fermage	1,61 €	1,63 €	1,65 €	1,66 €	1,61 €	1,56 €	1,59 €	1,60 €	selon indice
--	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------	--------------

Indices de révision des tarifs :

Indice des prix à la consommation harmonisé - mois de septembre (sept. 2019 = 105,28 - sept. 2020 = 105,30) soit + 0,019 %  
indice des prix à la consommation "logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles" - mois de septembre (sept. 2019 = 104,81 - sept. 2020 = 104,53) soit - 0,267 %

Dépenses et recettes courantes : Indice des prix à la consommation harmonisé

Location salles du complexe sportif et culturel et forfait dans certains logements :

Moyenne de l'indice des prix à la consommation harmonisé et de l'indice des prix à la consommation "logement, eau, gaz, électricité et autres combustibles"

COMMUNE DE BISCHOFFSHEIM

TARIFS DE LOCATION DE LA SALLE CULTURELLE, SALLE SPORTIVE ET SALLE PLURIELLE  
POUR L'ANNEE 2021

	DIVERS TYPES DE LOCATAIRES				
	Associations locales (1)	Résidents Fêtes de Famille	Entreprises Fêtes du CE et Divers	Journée Séminaire	Non Résidents Fêtes de Famille et autres
<b>SALLE DES FÊTES</b>					
- GRANDE SALLE 3/3 <i>504 places en configuration "Chaises uniquement"</i> <i>420 places en configuration "Tables et chaises"</i> <i>294 places en configuration "Tables et chaises avec danse"</i>	540,00 €	540,00 €	1 585,00 €	930,00 €	1 325,00 €
- MOYENNE SALLE 2/3 <i>336 places en configuration "Chaises uniquement"</i> <i>294 places en configuration "Tables et chaises"</i> <i>168 places en configuration "Tables et chaises avec danse"</i>	430,00 €	430,00 €	1 325,00 €	810,00 €	1 055,00 €
<i>comprenant dans la configurations 3/3 et 2/3 :</i> <i>le hall d'accueil, le bar, les vestiaires, la scène,</i> <i>les sanitaires et les consommables, l'énergie</i> <i>(chauffage, éclairage, rafraichissement), l'eau</i> <i>le mobilier (tables et chaises), ainsi que la maintenance</i>					
- PETITE SALLE 1/3 <i>168 places en configuration "Chaises uniquement"</i> <i>126 places en configuration "Tables et chaises"</i> <i>configuration "Tables et chaises avec danse" non possible</i>	325,00 €	325,00 €	985,00 €	540,00 €	810,00 €
<i>comprenant dans la configuration 1/3 :</i> <i>le hall d'accueil, le bar, les vestiaires, les sanitaires</i> <i>et les consommables, l'énergie (chauffage, éclairage,</i> <i>rafraichissement), l'eau, le mobilier (tables et chaises),</i> <i>ainsi que la maintenance</i>					
Ne sont pas compris, la scène et les équipmts. scéniques					
- BAR	220,00 €	220,00 €	325,00 €	325,00 €	325,00 €
- CUISINE TRAITEUR	220,00 €	220,00 €	405,00 €	405,00 €	405,00 €
<b>VAISSELLE</b>					
- VAISSELLE DE TABLE PAR PERSONNE <i>comprenant : Assiette entrée, assiette plat principal,</i> <i>couverts, verre à vin, verre à eau, verre à champagne, tasse à</i> <i>café, divers (serche, percolateur à café, panier à pain)</i>	0,85 €	0,85 €	1,75 €	1,75 €	1,75 €
- CAUTION POUR SALLE DES FÊTES A DONNER A LA SIGNATURE DE LA CONVENTION D'UTILISATION	1 270,00 €	1 270,00 €	1 900,00 €	1 900,00 €	1 900,00 €
<b>REGIE</b>					
- SONORISATION (y compris énergie)	165,00 €	165,00 €	330,00 €	330,00 €	330,00 €
- ECLAIRAGE SCENIQUE (y compris énergie)	165,00 €	165,00 €	330,00 €	330,00 €	330,00 €
- VIDEO PROJECTION (y compris énergie)	110,00 €	110,00 €	165,00 €	165,00 €	165,00 €
Pour mémoire (Valeur des Equipements scéniques 150 000 €)					
- CAUTION P / EQUIPEMENTS SCENIQUES	1 100,00 €	1 100,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €	1 600,00 €
- CAUTION P / MISE A DISPOSITION MICRO A DONNER A LA SIGNATURE DE LA CONVENTION D'UTILISATION	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €	200,00 €

(1) Pour les Associations Locales, une manifestation à but non lucratif par an sera gratuite

L'Assurance Responsabilité Civile et tous Risques matériels est obligatoire pour tous types de locataires y compris association

	DIVERS TYPES DE LOCATAIRES (tarif à l'heure)			
	Associations locales		Associations extérieures	
<b>SALLE DE DANSE</b>	Gratuit		17,50 €	
<b>SALLE SPORTIVE</b>	Gratuit		25,50 €	

**COMPLEXE SPORTIF ET CULTUREL  
DE BISCHOFFSHEIM**

**TARIFS de remplacement de vaisselle ou de nettoyage des locaux**

	Tarif TTC au 1.01.2020	Tarif TTC au 1.01.2021
Assiette plate 27 cm	5,00 €	5,00 €
Assiette plate 24,5 cm	4,50 €	4,50 €
Tasse à café	2,50 €	2,50 €
Soucoupe café	2,50 €	2,50 €
Tasse à thé	4,00 €	4,00 €
Soucoupe thé	4,00 €	4,00 €
Ravier apéritif carré	3,00 €	3,00 €
Cuillère à soupe	1,50 €	1,50 €
Fourchette	1,50 €	1,50 €
Couteau	3,00 €	3,00 €
Cuillère à café	1,00 €	1,00 €
Couvert à salade	7,00 €	7,00 €
Couteau à pain	5,00 €	5,00 €
Panier à couverts + couvercle	17,00 €	17,00 €
Planche à découper blanche	21,00 €	21,00 €
Corbeille à pain ovale en inox	7,00 €	7,00 €
Saladier	7,00 €	7,00 €
Plateau rectangulaire	8,00 €	8,00 €
Plateau rond	16,00 €	16,00 €
Verre à vin	2,00 €	2,00 €
Verre à eau	2,00 €	2,00 €
Flûte	2,00 €	2,00 €
Verre à jus de fruit	2,00 €	2,00 €
Verre "gobelet"	1,00 €	1,00 €
Verre à alcool	1,00 €	1,00 €
Verre à vin du Rhin	2,00 €	2,00 €
Verre à bière	2,00 €	2,00 €
Percolateur	430,00 €	430,00 €
Pichet isotherme	24,00 €	24,00 €
Pichet en verre	3,00 €	3,00 €
Grilles inox	40,00 €	40,00 €
Remplacement de galette de chaise	40,00 €	40,00 €
Heure de nettoyage des locaux	36,00 €	36,50 €



3-12/20

**Objet : Tarifs des services eau et assainissement pour 2021**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu les prévisions des budgets de l'eau et de l'assainissement,

après délibération,  
à l'unanimité,

- ARRETE comme suit les tarifs des services eau et assainissement pour 2021 :

Redevance Eau (TVA 5,5 %)	1,62 €/m3 H.T.
Redevance « Pollution domestique » (1) (TVA 5,5 %)	0,35 €/m3 H.T.
Redevance « Bassin Rhin Meuse » (TVA 5,5 %)	0,07 €/m3 H.T.
Redevance Assainissement (versement au Syndicat du Rosenmeer en 2020 : 1,50 €/m3) (2)	1,62 €/m3 TTC
Redevance « Modernisation réseaux de collecte » (1)	0,233 €/m3 TTC
Taxe d'abonnement eau (TVA 5,5 %)	45,00 € H.T.
Taxe d'abonnement assainissement	15,00 € TTC

Tarifs pour les renouvellements de branchement réalisés à compter du 01.01.2021

Taxe de renouvellement de branchement Eau	17,50 € H.T.
Taxe de renouvellement de branchement Assnt	17,50 € TTC
Droit de branchement au réseau d'eau (TVA 10 %)	563,00 € H.T.

Permis déposés avant le 1<sup>er</sup> juillet 2012

Droit de branchement au réseau d'assainissement (taxe d'économie de fosse septique)	2 470,00 € TTC
Taxe d'économie de fosse septique applicable aux immeubles collectifs	2 470,00 € TTC + 890,00 € TTC (3)

(3) par appartement au-delà du 3<sup>ème</sup> appartement

Permis déposés à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2012

Participation pour le financement de l'assainissement Collectif (PAC) – maison individuelle	2 470,00 € TTC
Participation pour le financement de l'assainissement Collectif (PAC) – immeuble collectif	2 470,00 € TTC + 890,00 € TTC (3)

(3) par appartement au-delà du 3<sup>ème</sup> appartement

Caution pour mise à disposition de raccord de puisage sur poteau d'incendie (TVA 10 %)	400,00 € H.T.
---	---------------

- (1) Redevance fixée par l'Agence de Bassin Rhin-Meuse et collectée pour cette dernière  
(2) Redevance pour le financement de l'exploitation de la Station d'épuration.

Point 4-12/20

**Objet : Contribution des communes au titre des eaux pluviales pour l'exercice 2020**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération,  
à l'unanimité,

- FIXE le montant de la participation du budget général versée au budget annexe du service d'assainissement à 64.669,00 € selon les modalités de calcul suivantes :

- |  |           |
|--|-----------|
| * Charges de fonctionnement du réseau en 2020 :<br>(budget de fonctionnement du service de l'eau)<br>Participation de 20 %, soit un montant de 22.540 €              | 112.700 € |
| * Amortissements techniques et intérêts d'emprunts en 2020 :<br>(budget de fonctionnement du service de l'eau)<br>Participation de 30 %, soit un montant de 42.129 € | 140.430 € |

(crédits ouverts au C/60611 – dépenses du budget général et au C/7063 – recettes du budget du service de l'assainissement de l'exercice 2020).

Point 5-12/20

**Objet : Reversement sur le budget principal 2020 de la Commune de l'excédent du budget « Forêt »**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

se référant à la délibération du Conseil Municipal du 21 mars 2016 portant création d'un budget annexe « Forêt » et précisant que le résultat excédentaire dudit budget pourra venir abonder le budget principal de la Commune,

vu le résultat prévisionnel 2020 du budget annexe « Forêt »,

après délibération,  
à l'unanimité,

- DECIDE d'intégrer dans le budget principal 2020 de la Commune une partie du résultat du budget annexe « Forêt »

- FIXE le montant de la reprise à 50.684,27 €.

Point 6-12/20

**Objet : Attribution du marché pour les travaux de débardage, d'exploitation et de façonnage en forêt communale pour 2021**

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir pris connaissance du résultat de la consultation lancée pour les travaux de débardage, d'exploitation et de façonnage à réaliser en forêt communale de Bischoffsheim en 2021 (volume prévisionnel à débarder : 6.391 m<sup>3</sup>), à savoir :

N°	ENTREPRISES	MONTANT H.T.
1	STUDLER Michel Sarl – SELESTAT Sous-traitant : SARL Yann BOUAS	135 510,00 €
2	EIRL EDEL Raphaël – STOTZHEIM Sous-traitant : EURL FAEHN BOIS	136 416,00 €
3	FAEHN BOIS – KOGENHEIM Sous-traitant : EIRL EDEL Raphaël Sous-traitant : J.S. EXPLOITATION	139 388,00 €
4	EIRL HF EXPLOITATION – GREDELBRUCH Sous-traitant : SARL AMERICAN FOREST	148 429,40 €

considérant que compte-tenu des critères d'attribution retenus,

- le prix de l'offre au regard du bordereau de prix unitaires – 60 %
- les moyens humains et matériels mis à disposition pour l'exécution des prestations - 20 %
- les références - 10 %
- les capacités économiques de l'entreprise – 10 %

la commission d'appel d'offres réunie le 11 décembre 2020 propose de retenir l'offre de l'entreprise STUDLER de Sélestat, mieux-disante,

après délibération,  
à l'unanimité

- DECIDE de retenir l'offre de l'entreprise STUDLER de Sélestat – mieux-disante conformément aux critères de sélection retenus

- AUTORISE Monsieur le Maire à signer le marché à passer avec l'entreprise attributaire, ainsi que toute pièce administrative ou comptable à intervenir dans ce dossier.

Point 7-12/20

**Objet : Budget général 2020 – décision modificative**

La Commune a été destinataire d'un titre de perception d'un montant de 6.962,00 € correspondant à un trop-perçu de taxe d'urbanisme, acquitté en 2011 par la SCCV CESONIE, pour un projet de construction d'un immeuble collectif route de Molsheim (projet abandonné).

Pour permettre le mandatement de cette somme, il convient de procéder à une décision modificative sur le budget général.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir écouté les explications de Monsieur le Maire,

après délibération,  
à l'unanimité,

- VOTE la décision modificative suivante aux comptes :

Budget général

Dépense	C/10228 – Autres fonds	+ 7.000 €
Dépense	C/2313 – Constructions	- 7.000 €

Point 8-12/20

**Objet : Aide à l'acquisition de vélos électriques – fin du dispositif communal**

Pour encourager l'usage du vélo comme mode de déplacement à part entière, il a été décidé, par délibération en date du 29 juin 2020, de mettre en place un dispositif d'aide à l'acquisition d'un vélo électrique, à destination des administrés de la commune.

La Communauté de Communes des Portes de Rosheim instaure un dispositif similaire à compter du 15 décembre 2020 (décision à prendre dans sa séance plénière du 15.12.2020), pour ses 9 communes membres.

Le dispositif communautaire concernera tout type de vélo (classique ou à assistance électrique – hormis vélo de course) neuf et acheté à compter du 1<sup>er</sup> décembre 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après avoir écouté les explications de Monsieur le Maire et dans un souci de cohérence territoriale,

après délibération,  
à l'unanimité,

- DECIDE de mettre fin au dispositif communal de subventionnement pour l'achat de vélos électriques, avec effet immédiat.

Point 9-12/20

**Objet : Création d'un emploi d'adjoint technique contractuel**

Monsieur le Maire propose d'ajouter cette délibération à l'ordre du jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré,  
à l'unanimité,

- DECIDE de rajouter ce point à l'ordre du jour.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

après délibération,  
à l'unanimité,

- DECIDE la création d'un emploi permanent d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 6/35<sup>ème</sup>, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021, dont les attributions consistent à :

- assurer le nettoyage et l'entretien des surfaces et locaux de la mairie

La rémunération se fera sur la base du traitement correspondant au 9<sup>ème</sup> échelon du grade d'adjoint technique.

Le contrat d'engagement sera établi sur le fondement de l'article 3-3 – 4<sup>o</sup> de la loi n° 84-53, pour un emploi permanent à temps non complet dont la quotité de temps de travail est inférieure à 50 %, pour une durée de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2021 soit jusqu'au 31 décembre 2023.